

Le développement économique

Pour le maintien de l'emploi local et de la possibilité de « vivre au pays »

Le lent déclin du village et de notre canton est avéré depuis de nombreuses années. Nous le constatons tous, dans l'aspect de notre village et lorsque nous pensons à nos proches et amis qui sont obligés, de plus en plus, de trouver du travail ailleurs.

Sur le plan de l'activité, rappelons :

- que l'*Hôtel Grac*, puis l'*Hôtel du Parc* et l'hôtel de *La Cigale* ont disparu depuis plusieurs années,
- que de nombreux meublés et gîtes ont disparu, même si deux ou trois chambres d'hôtes ont été créées,
- que plusieurs commerces ont fermé, et que ceux qui restent souffrent énormément,
- que des entreprises ont dû renoncer à s'installer ou à se développer (*BIO-Arômes* et *CLARANOR*, pour ne citer que ceux-là) par manque de soutien,
- que les artisans ne trouvent pas de locaux adaptés, alors que le *terrain Jambon* aurait pu servir à réaliser une zone artisanale à leur usage, au lieu d'en faire un énième lotissement,
- que le bâtiment de Colle Basse est à l'abandon,
- que le bâtiment colonial de Vérimande est à l'abandon,
- que le gîte d'étape prévu à l'étage de la crèche de Vérimande n'a pas été réalisé,
- que la *Respelido* ne fait l'objet d'aucun projet,
- que le projet d'auberge de jeunesse présenté par Claude TROIN pour la *maison BRUN*, en lien direct avec l'activité d'escalade et la mise en valeur des grès, a été rejeté au profit d'un musée des arts et traditions.

Notre projet

- Créer des conditions favorables au maintien et au développement des entreprises, dynamiser l'activité économique pour consolider l'emploi localement et, ainsi, permettre aux familles de vivre au village.
- Soutenir le commerce et l'artisanat par un projet de FISAC intercommunal (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) qui pourrait être organisé si les intéressés s'engagent à y participer.
- Proposer des zones d'activités dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols et de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (communal ou intercommunal). Certaines propriétés communales, pourraient être consacrées au développement d'activités, notamment dans le cadre d'un PRIDES (Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Économique Solidaire) soutenu par la Région.
- Développer le numérique dans le cadre du schéma départemental d'aménagement numérique du territoire des Alpes-de-Haute-Provence, avec le concours de la Région et du syndicat mixte PACA THD. Seule une volonté forte et une solidarité de tous les acteurs (intercommunalité, communes, entreprises, citoyens) permettra d'arracher notre territoire au risque d'être laissé pour compte.
- Privilégier l'innovation pour favoriser les métiers de l'environnement et de la montagne, préserver l'agriculture et l'élevage.

- Relancer véritablement la filière de la châtaigne, encourager les circuits courts, soutenir les initiatives et participer enfin activement aux travaux du conseil de développement et plus généralement aux travaux du Pays A3V.
- Susciter des partenariats avec le pays et les chambres consulaires. La réalisation d'études de besoins et d'opportunités doit, en effet, permettre de mesurer le potentiel de notre territoire et de planifier des investissements aidés.
- L'intercommunalité, - dont c'est la compétence statutaire - devra enfin jouer tout son rôle en la matière.